

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_8_11

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 14 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 08 Octobre 2024

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Voie douce _ traversée
de Saint Paul Le Jeune _
avenant au marché de travaux**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Christian Manificier, Vice-président en charge des travaux, indique que l'accostage du marché travaux de la voie douce fait apparaître un dépassement des montants prévus au marché suite à des ajustements de chantiers et des améliorations de la sécurité (barrières supplémentaires, étude béton, modifications bordures et signalétique, brises-vue, ...). Il convient donc de procéder à un avenant N°1 qui s'élève à la somme de 25.314,26 Euros H.T. soit 30.377,11 Euros T.T.C.

	MARCHE + AVENANT
MARCHE INITIAL	164.814,56 €
AVENANT N°1	25.314,26 €
MONTANT TOTAL H.T.	190.128,82 €
T.V.A. 20,00 %	38.025,76 €
MONTANT T.T.C.	228.154,58 €

Le montant du marché initial est donc porté de 164.814,56 Euros H.T. à 190.128,82 Euros H.T.
Ce qui représente au global une augmentation de 15,36 % par rapport au marché initial.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'avenant N°1 qui s'élève à la somme de 25.314,26 Euros H.T. soit 30.377,11 euros T.T.C, le montant du marché initial passant donc de 164.814,56 Euros H.T. à 190.128,82 euros H.T. AUTORISE le Président à signer tout document ou engager toute démarche concernant cette affaire.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 007-200039832-20241014-D_2024_8_11-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 14/10/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le